



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

111^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 6 (f) Contrer la menace que pose l'emploi d'armes chimiques

Déclaration de la France prononcée par la délégation française

Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

La France est préoccupée par les allégations, crédibles, selon lesquelles les forces armées soudanaises (FAS) auraient employé le chlore comme une arme chimique au Soudan en 2024. Ces allégations ont été relayées par la presse et, dans cette enceinte, par certains Etats parties à la Convention.

Ma délégation remercie le Secrétariat technique pour son suivi de la situation, et prend note de la création d'une Commission d'enquête par les autorités soudanaises, dont elle attend les conclusions.

C'est en faisant la lumière sur la réalité des événements, et en levant toute ambiguïté quant au respect de la Convention, que nous préserverons la norme globale d'interdiction d'emploi de ces armes et contribuerons à la protection des populations civiles dans le conflit dévastateur en cours au Soudan.

Je vous remercie./

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.